



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 12 AOÛT 2019

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal en ce douzième jour d'août de l'an deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : M. Claude Perreault
Les conseillers : M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse
Mme Brigitte Brochu Mme Manon Deslauriers
M Robert Normand M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 8 et 10 juillet 2019 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE JUILLET 2019

Secteur d'activités	Budget 2019	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	318 505 \$	43 316 \$	233 741 \$	84 764 \$
Sécurité publique	233 100 \$	9 930 \$	132 385 \$	100 715 \$
Transport routier	537 635 \$	26 021 \$	351 456 \$	186 179 \$
Hygiène du milieu	226 138 \$	20 293 \$	111 938 \$	114200\$
Industrie & Commerce	59 754 \$	15 849 \$	60 936 \$	-1 182 \$
Loisirs et culture	91 700 \$	7 767 \$	56 862 \$	34 838 \$
Casse-croûte/resto	85 000 \$	17 568 \$	80 231 \$	4 769 \$
Frais de financement	110 025 \$	5 985\$	68 376 \$	41 649 \$
Remb. en capital	377 383 \$	17 300 \$	261 116 \$	116 267 \$
Investissements prévus	110 760 \$	680 \$	82 119\$	28 641 \$
Total dépenses	2 150 000 \$	164 709 \$	1 439 160 \$	710 840 \$
Revenus	2 150 000 \$		2 031 103 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.**

CORRESPONDANCE

- ↳ C'est le 11 juillet dernier, que Mobilité Beauce-Nord a pris le relais de Transport Collectif de Beauce. Malgré le changement dans la gestion des services, les usagers ne verront pas de différence dans les services.
- ↳ Réponse négative dans le dossier de demande d'analyse au Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles suite au changement de cadastre des propriétés de Paulette Deblois et Claude Gagné.
- ↳ Invitation au 32e colloque annuel de rues principales qui aura lieu le 2 octobre à l'hôtel château Québec
- ↳ Remerciements de la MRC Nouvelle-Beauce en lien avec le prêt des locaux pour entreposer leurs archives et documents.
- ↳ Le pompier Guy Rhéaume a informé le directeur incendie qu'il donnait sa démission en tant que PR au 1^{er} janvier 2020 mais qu'il demeurerait pompier et lieutenant.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour les mois de juillet.

CPTAQ : Dossier de la municipalité d'une demande à une fin autre que l'agriculture pour la construction d'un bassin de rétention et la mise en place d'une conduite d'eau reliée à une borne sèche a été acceptée.

ADMINISTRATION

129-08-2019

À PIED- À VÉLO / VILLE ACTIVE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement d'accepter le dépôt du plan de déplacement réalisé en collaboration avec la commission scolaire Beauce Etchemin, le programme *À pied, à vélo, ville active* et la municipalité.

-On y retrouve des incitatifs pour améliorer la sécurité des enfants aux abords de l'école : Traverses piétonnières – accès débarcadère des enfants reconduits par les parents – ajout de panneau de début de zone scolaire

130-08-2019

PROGRAMMATION À LA TECQ (TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC)

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une correspondance du 25 août 2014 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Robert Normand et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elles;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte des biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

-la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

-la municipalité a réalisé le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

-la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

-La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

N° de résolution
131-08-2019

SÉCURITÉ PUBLIQUE
SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION

ATTENDU QU'il nous faut compléter la mise à jour de notre plan d'urgence d'ici le 9 novembre 2019;

ATTENDU QU'il faut procéder à l'achat d'un système d'alerte à la population parmi les fournisseurs qui nous ont approchés;

ATTENDU QUE notre choix s'arrêterait sur le système InServio;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que nous acceptons les services d'InServio comme système d'alerte à la population aux conditions émises par contrat joint à la présente résolution.

132-08-2019

TRANSPORT
PROGRAMME FIMEAU – FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU

ATTENDU QU'un nouveau programme de subvention, nommé FIMEAU a été présenté, il est destiné aux travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées.

ATTENDU QUE ce programme a un **taux d'aide gouvernementale fixé à 80 %** et comporte **deux volets** : un premier pour les municipalités de moins de 100 000 habitants et un second pour les dix grandes villes de 100 000 habitants et plus;

ATTENDU QUE ce nouveau programme prévoit un déploiement en **trois cycles, chacun débutant par un appel de propositions de projets** : le premier en 2019, le second en 2022 et le dernier en 2024. À chaque cycle, les municipalités n'ayant pas bénéficié d'un financement aux cycles précédents seront priorisées;

ATTENDU QUE dans la poursuite du renouvellement de nos infrastructures d'eau et d'égout, il resterait la rue St-Jacques sur une distance de 265m ainsi que les rues de la Fabrique (145m) et Notre-Dame (125m) à restaurer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement de mandater la firme WSP inc au coût de 4870\$ pour l'évaluation des coûts et la préparation de demande d'aide financière auprès du programme FIMEAU tel que décrit dans leur offre du 8 août dernier.

133-08-2019

RÉSULTAT SIGNATURE DE REGISTRE – REG 467-2019

Aucune signature n'a été enregistrée quand au projet du reg no 467-2019 en lien avec la modification au reg de zonage permettant la construction de cottages urbains avec la création de la zone RB-5, alors celui-ci est réputé approuvé.

134-08-2019

AVIS DE MOTION

Le conseiller Nicolas Lacasse donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement no 441 sur la qualité de vie.

DÉPÔT DU PROJET DU RÈG N° 469-2019

Le conseiller Nicolas Lacasse dépose un projet de règlement numéro 469-2019.

-Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement sur la qualité de vie no 441 afin d'ajouter une disposition dans le chapitre entourant les nuisances.

135-08-2019

DÉBROUSSAILLAGE DES ABORDS DES ROUTES NUMÉROTÉES

ATTENDU QUE des demandes de contribuables nous ont été acheminées afin de débroussailler les abords de routes numérotées tel que fait dans les rangs;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports n'effectue plus ces travaux depuis quelques années;

ATTENDU QU'une majorité des gens qui traversent notre territoire circulent sur les routes 216 / 275 et que c'est une première visibilité sur notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que la soumission de Débroussaillage Adam Vachon au coût approximatif de 700\$ avant taxes soit accepté pour les abords des routes numérotées sur notre territoire qui représente plus ou moins 15.5 km. Que ces travaux pourraient être effectués dans la semaine du 19 au 23 août prochain.

136-08-2019

PROLONGEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE des entrepreneurs ont manifesté leur intérêt à acheter un terrain dans la rue industrielle;

ATTENDU QUE la municipalité n'a plus de terrain doté d'infrastructures dans ce secteur;

ATTENDU QU'afin de ne pas bloquer le développement de la zone industrielle, il nous faudrait procéder à des travaux de prolongement sur une longueur approximative de 450 mètres dans les prochaines semaines afin de répondre aux demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement :

- qu'un mandat soit donné à WSP inc afin de préparer une attestation de conformité à acheminer au MELCC (Min. de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques)
- qu'un contrat de gré à gré soit signé avec l'entrepreneur choisi
- que les travaux ne peuvent dépasser 100 000\$
- que les fonds seront pris à même le surplus accumulé une fois la vente des terrains déduite

HYGIÈNE DU MILIEU
AUCUN DOSSIER

LOISIRS ET CULTURE
LES JEUX D'EAU SONT EN FONCTION DEPUIS LE VENDREDI 19 JUILLET

DIVERS

- Travaux de la rue de la Meunerie / installation du chantier semaine du 26 août et début travaux dans la semaine du 4 au 9 septembre

Période de questions
Questions de l'assemblée

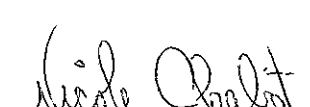
Je, soussignée, Nicole Chabot, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

137-08-2019

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h03.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

N° de résolution
ou annotation

LE 5 SEPTEMBRE 2019

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville ce cinquième jour du mois de septembre deux mil dix-neuf, à 20h00 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers : M. M. Denis Gamache Mme Brigitte Brochu
M. Robert Normand M. Nicolas Lacasse
M. Émile Nadeau Mme Manon Deslauriers

formant corps du conseil.

Mme Nicole Chabat, directrice générale est aussi présente

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation et signent.

Claude Perreault

Denis Gamache

Brigitte Brochu

Manon Deslauriers

Robert Normand

Nicolas Lacasse

Émile Nadeau

138-09-2019

PROGRAMME FIMEAU – FONDS POUR L'INFRASTRUCTURES MUNICIPALE D'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement :

-Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

-Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

-Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

-Que la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

-Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

-Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière
au programme FIMEAU.

N° de résolution
ou annotation


139-09-2019

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Denis Gamache et résolu à l'unanimité que la session
soit levée à 20h05.



Claude Perreault, maire



Nicole Chabot, directrice générale et
secrétaire-trésorière

